



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
21 juillet 2008
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2008

8-12 septembre 2008, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme pour le Timor-Leste

Assistance proposée : 10,5 millions de dollars, dont 7,5 millions à prélever sur le budget ordinaire et 3 millions à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2009-2013)

Cycle : Deuxième

Catégorie selon la décision 2007/42 : A

Assistance proposée par domaine prioritaire du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé et droits en matière de procréation	3,00	1	4,00
Population et développement	2,25	1	3,25
Égalité des sexes	1,50	1	2,50
Coordination et aide au programme	0,75	–	0,75
Total	7,50	3	10,50



I. Analyse de la situation

1. Le Timor-Leste compte 1 080 000 habitants. Cette population croît de 3,2 % par an et va vraisemblablement doubler dans les 17 prochaines années. L'espérance de vie est de 60,5 ans pour les femmes et de 58,6 ans pour les hommes. Près de 54 % des Timorais ont moins de 15 ans.

2. L'indice synthétique de fécondité est de 7,8 enfants par femme et le taux d'utilisation de la contraception est de 10 %. Selon l'enquête démographique et sanitaire de 2003, la taille idéale de la famille serait de 5,7 personnes. La demande de services de planification familiale demeure faible, soit seulement 12,6 %.

3. Le taux de mortalité maternelle serait de 660 à 880 pour 100 000 naissances vivantes. Le pays enregistre tous les ans 45 000 naissances et 400 décès liés à la grossesse. Le taux de mortalité infantile est de 130 pour 1 000 naissances vivantes, et le taux de mortalité néonatale, de 42 pour 1 000 naissances. Dix-neuf pour cent seulement des accouchements se déroulent avec l'assistance de professionnels de la santé. Seuls 10 % des accouchements ont lieu dans un établissement de santé, dont 1 % seulement par césarienne.

4. Chez les habitants des campagnes, qui constituent 74 % de la population, l'incidence de la pauvreté est estimée à 46 %. Le taux de pauvreté est plus faible en zones urbaines (26 %). La population de Dili, la capitale, croît au rythme de 12,5 % par an, principalement en raison de l'exode rural. Le taux de chômage, estimé à 43 %, est en hausse et serait à l'origine des troubles civils de 2006, qui ont forcé 100 000 personnes à quitter leur foyer, dont 30 000 se trouvent à Dili.

5. Le taux de prévalence du VIH est inférieur à 1 %, avec moins de 50 cas enregistrés. Les taux des infections sexuellement transmissibles sont élevés chez les groupes à comportement à risque, qui utilisent peu les préservatifs. Près de 70 % des hommes jeunes sexuellement actifs déclarent avoir au moins deux partenaires. Cinquante-cinq pour cent des femmes et 33 % des hommes ayant entre 15 et 24 ans n'ont jamais entendu parler du sida.

6. Le Timor-Leste a beaucoup fait pour l'égalité des sexes, en particulier dans la vie politique. Les femmes occupent 28 % des sièges au Parlement et sont également présentes dans les conseils de village. Un secrétariat d'État pour la promotion de l'égalité a certes été créé mais il reste beaucoup à faire pour éliminer les inégalités entre les sexes qui perdurent dans tous les secteurs et à tous les niveaux. La violence sexiste et conjugale est répandue, mais peu de cas sont signalés à la police. Le Gouvernement s'emploie à renforcer le cadre juridique et le système judiciaire pour faire face à ces problèmes.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

7. Dès l'indépendance du Timor-Leste, le FNUAP a signé le premier programme d'aide au pays (2003-2006) à hauteur de 5 millions de dollars. Aligné sur les programmes d'autres organisations représentées au Comité exécutif, ce premier programme de pays a été prorogé jusqu'en 2007 pour coïncider avec le plan de développement national. En raison de la crise politique de mai 2006, il a été prorogé jusqu'en décembre 2008.

8. Dans le domaine de la santé de la procréation, le FNUAP a aidé le pays : a) à élaborer et à adopter la stratégie nationale de santé de la procréation; b) à élaborer la politique nationale de planification familiale; c) à renforcer la capacité des agents sanitaires et des établissements de soins d'assurer des soins obstétriques d'urgence et des services de planification familiale; et d) à améliorer la distribution et la gestion des contraceptifs dans le pays.

9. Dans le domaine de la population et du développement, le FNUAP a aidé le pays à organiser et à effectuer le premier recensement national en 2004, à en analyser les résultats et à les diffuser.

10. En matière d'égalité des sexes, le FNUAP a : a) aidé à l'élaboration de la loi contre la violence conjugale; b) fait campagne et prêté son appui en vue de sensibiliser la société à la violence conjugale; c) aidé les organisations non gouvernementales nationales à s'occuper des victimes de violences conjugales, d'agressions sexuelles et de maltraitance infantile; d) renforcé la capacité du Secrétariat d'État pour la promotion de l'égalité de s'attaquer aux problèmes de la condition féminine et de lutter contre la violence sexiste; et e) favorisé la participation des ministres, des parlementaires et des organisations de la société civile aux conférences internationales pour promouvoir l'égalité des sexes dans le pays.

11. L'exécution du programme précédent a été principalement entravée par le manque de ressources humaines qualifiées. Il est indispensable de renforcer les capacités humaines et institutionnelles à tous les niveaux si l'on veut que le prochain programme soit mené à bien et les objectifs nationaux de développement atteints. Une autre difficulté provient du fait qu'on n'a pas suffisamment mis sur les jeunes et les adolescents. Les jeunes, qui représentent 16,1 % de la population, étaient activement impliqués dans la crise de 2006. Pour assurer la stabilité nationale, il faudra offrir aux jeunes des services de santé de la procréation adaptés à leurs besoins et davantage de possibilités de s'instruire, de trouver un emploi et d'être autonomes.

III. Programme proposé

12. Le programme proposé reflète les priorités définies dans le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011. Il s'inspire du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2009-2013, qui est aligné sur les priorités définies par le Gouvernement pour 2007-2012.

13. Le programme doit contribuer à trois objectifs visés dans le PNUAD : a) amélioration de la capacité du pays à lutter contre la pauvreté; b) accroissement de l'accessibilité et de l'utilisation de services de base de qualité; et c) amélioration des institutions de gouvernement. Le programme comprend trois volets : santé et droits en matière de procréation; population et développement; et égalité des sexes.

Santé et droits en matière de procréation

14. Les deux réalisations escomptées sont les suivantes : a) l'amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation d'une gamme complète de services de médecine procréative, notamment les services de santé maternelle, de planification familiale et

de prévention des infections sexuellement transmissibles et du VIH, surtout destinés aux groupes vulnérables; et b) renforcement des compétences pratiques des jeunes, notamment en matière de prévention des infections sexuellement transmissibles, de l'infection par le VIH et des grossesses adolescentes. L'intégration des questions de santé sexuelle et procréative dans les programmes de préparation aux situations d'urgence et d'aide humanitaire et le regroupement des services de santé sexuelle et procréative pour prévenir les infections sexuellement transmissibles et l'infection par le VIH seront les éléments communs à tous les volets du programme.

15. *Produit 1 : Accroissement de la demande et de l'accessibilité des services de santé maternelle de qualité, notamment des services de soins obstétricaux.* Le FNUAP : a) appuiera la formation du personnel de santé, notamment la formation avant l'emploi et en cours d'emploi et l'enseignement supérieur; b) aidera le Gouvernement à mettre en place des services de soins obstétricaux d'urgence de base dans les centres de santé de proximité; c) appuiera la mise en place d'une gamme complète de services de soins obstétricaux d'urgence, notamment les soins de base, et les activités de formation correspondantes; d) améliorera l'accessibilité des services d'accouchement médicalisé en ouvrant une école de sage-femme; et e) stimulera la demande de services d'accouchement médicalisé en établissant de santé en menant des campagnes d'information.

16. *Produit 2 : Accroissement de l'accessibilité et de la demande de services de planification familiale.* Le FNUAP : a) renforcera la capacité des établissements de formation en matière de perfectionnement des compétences des soignants pour qu'ils puissent donner des conseils en planification familiale, et notamment mener des activités d'information de proximité; b) renforcera le système d'information et de gestion logistique pour améliorer l'approvisionnement des centres de santé en produits de base; et c) fera connaître l'existence de méthodes de planification familiale modernes par des campagnes d'information.

17. *Produit 3 : Renforcement de l'accès à l'information, aux conseils et aux services pour les populations les plus exposées pour promouvoir l'adoption de comportements plus sûrs et plus sains.* Le FNUAP s'emploiera à réduire l'incidence des infections sexuellement transmissibles et du sida et à dispenser une formation au personnel des services de santé procréative.

18. *Produit 4 : Amélioration de l'accessibilité des informations et des services en matière de santé procréative pour les jeunes.* Le FNUAP : a) aidera le Ministère de l'éducation et de la culture à faire en sorte que les règles d'hygiène sexuelle et procréative soient enseignées dans tous les collèges et lycées et dans les établissements de formation des enseignants; b) aidera à la mise en place de services adaptés aux besoins des jeunes et d'un système d'orientation; et c) aidera au renforcement des capacités des organisations de jeunes et mènera des campagnes d'information de proximité. Une attention sera également accordée aux jeunes non scolarisés et aux élèves des établissements d'enseignement technique.

Population et développement

19. La réalisation escomptée est la suivante : les données sur la dynamique démographique, l'égalité des sexes, les jeunes, la santé sexuelle et procréative et le sida sont collectées et analysées et sont utilisées aux niveaux national et

infranational pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes et en suivre l'application.

20. *Produit 1 : Les dirigeants et planificateurs nationaux et territoriaux sont sensibilisés à la nécessité de renforcer les mécanismes institutionnels et de veiller à leur bon fonctionnement pour améliorer la coordination et le contrôle de l'exécution des programmes et des stratégies en matière de population et de santé procréative.* Le FNUAP : a) aidera au renforcement des mécanismes institutionnels pour que les questions de population soient prises en compte dans les programmes et plans de développement; et b) aidera à la création, au niveau national, d'une commission et d'un secrétariat de la population, ainsi qu'un groupe de travail technique, qui seront chargés d'élaborer une politique démographique nationale visant à faire en sorte que les questions liées à la population, à la santé procréative et à l'égalité des sexes soient intégrées dans tous les programmes sectoriels.

21. *Produit 2 : Renforcement des capacités analytiques aux niveaux national et infranational de façon que les données sur la population, la santé procréative et l'égalité des sexes soient utilisées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes ainsi que dans le suivi de leur application.* Le FNUAP : a) aidera à la mise en place des capacités nécessaires à l'application et au suivi de la politique démographique nationale; b) aidera à l'organisation de cours sur la population et le développement à l'Université nationale; c) veillera à ce que les données recueillies dans les enquêtes et les recensements démographiques et sanitaires soient utilisées; et d) appuiera l'organisation de programmes nationaux et internationaux de formation sur les questions démographiques et le développement destinés aux planificateurs et aux fonctionnaires des ministères concernés.

22. *Produit 3 : Amélioration de l'accessibilité, aux niveaux national et infranational, des données démographiques et socioéconomiques désagrégées.* Le FNUAP : a) appuiera l'enquête démographique et sanitaire de 2009, le recensement de la population et de l'habitation de 2010, le système d'information sur les services de santé et le système d'enregistrement des faits d'état civil; et b) aidera à la mise en place de bases de données démographiques et socioéconomiques pour améliorer l'accessibilité des données nécessaires au suivi des programmes nationaux de développement.

Égalité des sexes

23. La réalisation escomptée est la suivante : renforcement de la capacité nationale de promouvoir l'égalité des sexes et de lutter contre la violence sexiste par l'adoption de meilleures politiques, la mise en place de systèmes de protection, l'application effective de lois et la mise en place de services de médecine procréative.

24. *Produit 1 : Aide à la mise en application de la loi contre la violence conjugale.* Le FNUAP : a) sensibilisera les principaux ministères compétents, le Parlement et la société civile à la nécessité d'adopter et de promulguer le projet de loi contre la violence conjugale; et b) établira des documents d'information et de communication pour faire connaître à la population les avantages dudit projet de loi.

25. *Produit 2 : Amélioration de l'accès aux services de médecine d'urgence, d'hébergement, de consultation et d'assistance juridique pour les victimes de*

violences conjugales et de violences sexistes à Dili et dans d'autres districts. Le FNUAP : a) appuiera l'organisation, dans les quartiers et auprès de la police, du secteur juridique et des agents sanitaires, d'activités de sensibilisation et de formation sur la violence sexiste et les services d'accompagnement; b) appuiera les initiatives d'aide aux victimes de violences sexistes et conjugales; et c) élaborera des protocoles et des directives opérationnelles pour le système d'orientation existant et renforcera la collecte de données sur les cas de violence conjugale et sexiste.

26. Produit 3 : Aide à l'élaboration d'un plan d'action national visant l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité (relative aux femmes, à la paix et à la sécurité). Le FNUAP : a) fera mieux connaître la résolution du Conseil de sécurité et sensibilisera le pays à la nécessité d'adopter un plan d'action national; b) renforcera la capacité nationale de contrôler l'application des instruments législatifs internationaux relatifs aux droits de l'homme qui protègent les droits des femmes et des filles, y compris les droits en matière de procréation; c) sensibilisera le personnel militaire et civil de l'opération de maintien de la paix au problème du sexisme; et d) dispensera une formation à la société civile aux fins de l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

27. Le Ministère de la santé, la Direction nationale des statistiques et le Secrétariat d'État pour la promotion de l'égalité seront les principaux partenaires d'exécution du programme. Le Gouvernement et le FNUAP ont convenu de faire également appel au Ministère de l'éducation et de la culture, au Ministère de la solidarité sociale et à l'Université de Timor-Leste. Lors de l'élaboration du PNUAD pour la période 2009-2013, les organismes des Nations Unies ont vérifié les données de référence et défini les enquêtes à effectuer pour contrôler le déroulement de l'enquête démographique et sanitaire en 2009 et du recensement en 2010.

28. Le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) élaboreront des programmes communs visant la collecte de données, la mise en place du système d'information sur les services de santé, l'enquête démographique et sanitaire de 2009 et la mise en place de l'état civil. Le FNUAP continuera de collaborer étroitement avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'UNICEF et de mener avec eux des activités communes de promotion de l'égalité des sexes.

29. Le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies ont accepté les données de référence arrêtées dans le PNUAD et mettront en place un comité d'évaluation et de suivi qui contrôlera l'exécution du programme. Le FNUAP et ses partenaires nationaux mèneront des activités conjointes de supervision et de contrôle selon un plan de suivi annuel et procéderont à l'examen semestriel, annuel, à mi-parcours et final du programme

30. Le bureau de pays du FNUAP comprend un représentant, deux administrateurs de programme recrutés sur le plan national, un assistant et quatre fonctionnaires chargés de l'administration et des finances, conformément à la typologie approuvée pour les bureaux de pays. Le FNUAP allouera des fonds pour le recrutement de trois agents d'exécution du programme sur le plan international et des administrateurs de

projets sur le plan national pour assurer le bon déroulement du programme. Les bureaux régionaux et sous-régionaux du FNUAP prêteront leur appui technique.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Timor-Leste

Priorité nationale : Améliorer les conditions de vie de la population

Réalisation du PNUAD : a) amélioration de la capacité nationale de réduire la pauvreté; b) amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation des services de base, c'est-à-dire l'enseignement, les services de santé, de nutrition et de protection sociale

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, données de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Santé de la procréation	<p>Réalisation 1 : Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation d'une gamme complète de services de médecine procréative, notamment les services de santé maternelle, de planification familiale et de prévention des infections sexuellement transmissibles et du VIH, en particulier chez les populations vulnérables</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de mortalité maternelle Indice synthétique de fécondité Amélioration du taux d'utilisation des contraceptifs Amélioration du pourcentage d'accouchements assistés par du personnel soignant qualifié <p>Réalisation 2 : Renforcement des compétences pratiques des jeunes, notamment en matière de prévention des maladies sexuellement transmissibles, du VIH et des grossesses adolescentes</p>	<p>Produit 1 : Augmentation de la demande et de l'accessibilité des services de santé maternelle, notamment les soins obstétriques d'urgence</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation du pourcentage d'établissements proposant des soins obstétriques d'urgence Pourcentage de femmes qui connaissent au moins trois signes d'une complication obstétrique Les programmes de développement des ressources humaines tiennent compte des besoins en matière de gestion et de prestation des services de santé. Pourcentage d'accouchements par césarienne par rapport au nombre total des naissances vivantes <p>Produit 2 : Amélioration de l'accessibilité et de la demande des services de planification familiale</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> 100 % des centres de soins ont au moins trois moyens de contraception en stock et des soignants dûment formés Base de données à jour sur les stocks de contraceptifs Pourcentage de centres de soins qui se sont trouvés à court de l'un quelconque des trois moyens de contraception durant l'année précédente Pourcentage d'hommes et de femmes connaissant trois méthodes de contraception modernes <p>Produit 3 : Amélioration de l'accessibilité des services d'information et de conseil pour les populations les plus à risque pour promouvoir l'adoption de comportements plus sûrs et plus sains</p>	<p>Ministère de l'éducation et de la culture; Ministère de la santé; Secrétariat d'État de la jeunesse et des sports</p> <p>Organisations d'inspiration religieuse; organisations non gouvernementales nationales et internationales; Université du Timor-Leste</p> <p>Donateurs bilatéraux; organismes des Nations Unies</p>	<p>4 millions de dollars (3 millions à prélever sur le budget ordinaire et 1 million à financer au moyen d'autres ressources)</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, données de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminution du taux de fécondité des adolescentes (15-19 ans) • Pourcentage de jeunes ayant une bonne connaissance du VIH/sida 	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des personnes les plus à risque qui maîtrisent les règles de base de l'hygiène sexuelle et procréative, notamment de la prévention du VIH • Pourcentage de centres de services qui assurent des services d'information et de conseil sur la prévention des infections sexuellement transmissibles et le VIH <p><i>Produit 4 : Amélioration de l'accessibilité des informations et des services en matière de santé procréative pour les jeunes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du nombre d'adolescents formés à l'hygiène sexuelle et procréative • Accroissement du nombre de centres de soins offrant des services adaptés aux besoins des jeunes • L'hygiène procréative est enseignée au collège et au lycée. 		
Population et développement	<p><i>Réalisation :</i> Les données sur la dynamique démographique, l'égalité des sexes, les jeunes, la santé sexuelle et procréative et le VIH/sida sont collectées et analysées et sont utilisées aux niveaux national et territorial pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes et en suivre l'application.</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des données désagrégées en matière de population et de santé procréative dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes aux niveaux national et territorial 	<p><i>Produit 1 :</i> Les dirigeants et planificateurs nationaux et infranationaux sont sensibilisés à la nécessité de renforcer les mécanismes institutionnels et de veiller à leur bon fonctionnement pour améliorer la coordination et le suivi des programmes et stratégies de population et de santé procréative.</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'opération d'une commission démographique nationale de haut niveau chargée de veiller à ce que les données relatives à la population, à la santé procréative et à l'égalité des sexes soient prises en compte dans les politiques, plans et programmes publics • Politique démographique nationale rédigée et prête à être approuvée et adoptée par le Gouvernement <p><i>Produit 2 :</i> Renforcement des capacités analytiques aux niveaux national et infranational de façon que les données sur la population, la santé procréative et l'égalité des sexes soient utilisées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes ainsi que dans le suivi de leur application</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des experts nationaux sont recrutés pour améliorer l'éducation en matière de population et de développement. 	<p>Ministère du plan et des finances; Direction nationale des statistiques Médias; Université du Timor-Leste Donateurs bilatéraux; UNICEF; OMS</p>	<p>3 250 000 dollars (2 250 000 dollars à prélever sur le budget ordinaire et 1 million de dollars à financer au moyen d'autres ressources)</p>

Composante du programme	Réalizations, indicateurs, données de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
Égalité des sexes	<p><i>Réalisation</i> : Renforcement de la capacité nationale de promouvoir l'égalité des sexes et de lutter contre la violence sexiste grâce à des politiques mieux conçues, la mise en place de systèmes de protection, l'application effective des lois et la mise en place de services de santé procréative</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption et application de la loi contre la violence conjugale • Renforcement du réseau de services d'aide aux victimes de violences sexistes • Sensibilisation de la société au problème de la violence sexiste 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des compétences nationales sur les questions liées à la population et au développement <p><i>Produit 3</i> : Amélioration de l'accessibilité, aux niveaux national et infranational, des données démographiques et socioéconomique désagrégées</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le recensement de la population et de l'habitation prévu en 2010 est mené à terme, et les résultats sont analysés et diffusés. • L'enquête démographique et sanitaire de 2009 est menée à bien. • Les indicateurs de suivi annuel des services de santé procréative et de planification familiale sont diffusés par le système d'information sur les services de santé. • Un certain nombre de fonctionnaires des principaux ministères concernés apprennent comment analyser et utiliser les données démographiques pour élaborer des programmes et en suivre l'application. <p><i>Produit 1</i> : Aide à la mise en application de la loi contre la violence conjugale</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La version finale amendée de la loi est traduite en portugais et en tetum (langue autochtone). • Des brochures d'explication de la loi destinées au conseil des ministres, au Parlement et à la société civile sont rédigées en portugais et en tetum. • La loi contre la violence conjugale est présentée au conseil des ministres et au Parlement et promulguée par le Président. <p><i>Produit 2</i> : Amélioration de l'accès aux services de médecine d'urgence, d'hébergement, de consultation et d'assistance juridique pour les victimes de violences conjugales et de violences sexistes à Dili et dans d'autres districts</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de prestataires de services • Augmentation du nombre de dossiers renvoyés aux services compétents 	<p>Police nationale; Ministères de la santé, de la justice et de la solidarité sociale; Secrétariat d'État pour la sécurité nationale; Secrétariat d'État pour la promotion de l'égalité</p> <p>Églises; organisations non gouvernementales nationales; médias</p> <p>Donateurs bilatéraux; UNICEF; UNIFEM</p>	<p>2,5 millions de dollars (1,5 million à prélever sur le budget ordinaire et 1 million à financer au moyen d'autres ressources)</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, données de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un plan d'action national visant l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de cas de violence conjugale signalés à la police Les protocoles régissant l'orientation des victimes vers les services compétents sont adoptés et les bases de données sont approuvées par le Gouvernement. 	<p><i>Produit 3</i> : Aide à l'élaboration d'un plan d'action national visant l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité</p>		<hr/> <p>Total (coordination et aide aux programmes) : 750 000 dollars à prélever sur le budget ordinaire</p>
	<p><i>Indicateurs</i> :</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les principaux ministères sont consultés sur l'élaboration du plan d'action national visant l'application de la résolution 1328 du Conseil de sécurité. Le plan d'action national est rédigé, traduit et imprimé. Les principales parties prenantes au sein du Gouvernement et de la société civile de Dili et des districts sont formées sur l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité. 		